

FICHE SYNDICALE ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES 2009	URSEN CGT LILLE	ENREGISTREMENT
		Numéro :
		DATE :
		PAGE :

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

NOM : PRENOM :

LYCEE/LP/COLLEGE/SES/EREA :

CODE POSTAL : LOCALITE :

ADRESSE PERSONNELLE

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE PERSONNEL : DATE DE NAISSANCE :

CORPS : GRADE :

SPECIALITE :

BAREME

Valeur professionnelle : note proposée par le Recteur.....>				Calculez votre barème	Réservé à l'URSEN		
Classe normale		Hors classe					
5 ^{ème} échelon	73 à 83	1 ^{er} échelon	75 à 85				
6 ^{ème} échelon	75 à 85	2 ^{ème} échelon	77 à 87				
7 ^{ème} échelon	77 à 87	3 ^{ème} échelon	79 à 89				
8 ^{ème} échelon	79 à 89	4 ^{ème} échelon	81 à 91				
9 ^{ème} échelon	81 à 91	5 ^{ème} échelon	83 à 93				
10 ^{ème} échelon	83 à 93	6 ^{ème} échelon	85 à 95				
11 ^{ème} échelon	85 à 95	Classe exceptionnelle	85 à 95				
Titres au 31/10/07 au plus tard)							
a) Bi-admissibilité à l'agrégation ou concours prof d'ENNA70 points.....>							
b) Admissibilité agrégation ou concours prof d'ENNA40 points.....>							
c) Bi-admissibilité CAPES, CAPET PLP2..... 50 points.....>							
d) Admissibilité CAPES, CAPET PLP2..... 30 points.....>							
<i>Le total a+b+c+d ne peut excéder 70 pts</i>							
e) DEA ou DESS (non cumulables) 10 points.....>							
f) Diplôme d'ingénieur..... 20 points.....>							
g) Maîtrise ou DES (non cumulables) 25 points.....>							
h) Doctorat 3 ^{ème} cycle..... 12 points.....>							
i) Doctorat d'Etat (loi 1984)20 points.....>							
<i>Les points h et i ne sont pas cumulables</i>							
Pour la Liste Aptitude en documentation							
Maîtrise doc ou diplôme sup bibliothécaire 15 points.....>							
Diplôme INTD ou DESS spécifique 17 points.....>							
Bonification ZEP ou établissement sensibles ou relevant du plan violence:							
a) A partir de la 3 ^{ème} année d'exercice 4 points.....>							
Pour les années suivantes et jusqu'à la limite de 10 pts au total, par année2 points.....>							
b) Bonification attribuée par le Recteur..... maxi 10 points.....>							
Au 31/08/08							
Par échelon jusqu'au 11ème échelon inclus 10.points X =>							
Par année dans le 11ème échelon (maxi 25 pts)..... 3 points X =>							
Pour la Hors-Classe 70 points.....>							
Par échelon hors-classe (maxi 135 pts) 10 pointsx..... =>							
Pour le 6ème échelon 135 points.....>							
Pour la Classe exceptionnelle 135 points.....>							
TOTAL				TOTAL	TOTAL		